



Société Régionale de Transport de Medenine

CAHIER DES CHARGES

**CONSULTATION N°08
ELABORATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET
D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA REALISATION
D'UN PROJET PHOTOVOLTAIQUE DE DIX (10)
STATIONS RACCORDEES AU RESEAU BASSE
TENSION**

ARTICLE 1 : Objet de la consultation

Dans le cadre de maîtrise d'énergie, la **SRTM** envisage de confier à un bureau d'études une mission d'étude de faisabilité et d'assistance technique à la réalisation d'un projet photovoltaïque raccordé au réseau **Basse Tension**, auprès de dix (10) centres situés dans le gouvernorat de Médenine et le gouvernorat de Tataouine.

Les détails relatifs aux dix centres sont les suivantes :

	Centres	Réf. Compteur	La consommation moyenne annuelle en KWH/AN*(Approximatif)	Localisation géographique
01	Siege Social de la SRT Médenine	848332480	75000	Lat:33.346361 Long:10.489950
02	Agence Béni Khedech	852262700	9000	Lat:33.237914 Long:10.207781
03	Agence Ghomrassen	886565400	9000	Lat:33.058796 Long:10.340540
04	Agence Tataouine	878694551	15000	Lat:32.929449 Long:10.447021
05	Parc Tataouine	En cours	12000	Lat:32.964350 Long:10.480100
06	Agence Ben Gardane	874301200	6000	Lat:33.140831 Long:11.217326
07	Parc Zarzis	859351610	5000	Lat:33.484042 Long:11.101798
08	Agence Midoun	829191140	9000	Lat:33.804042 Long:10.979210
09	Parc Houmt Souk	844554000	21000	Lat:33.865015 Long:10.864196
10	Parc Lassifir	845400880	7000	Lat:33.361485 Long:10.556657

ARTICLE 2 : Contenu de la mission et définition des tâches

La mission consiste à accompagner la **SRTM** pour la réalisation des actions suivantes :

- 1) Visite de différents sites.
- 2) Evaluer la faisabilité technique et économique du projet.
- 3) Définir les spécifications techniques et les exigences pour la réalisation du projet.
- 4) élaborer un cahier des prestations techniques (CPT) pour l'installation de 10 systèmes solaire photovoltaïques basse tension.
- 5) Fournir une assistance technique pour la sélection des équipements.
- 6) L'analyse des offres.
- 7) L'examen et le suivi de l'état d'avancement du plan d'action.

ARTICLE 3 : Taches attendues

Le bureau d'étude sélectionné devra réaliser les tâches suivantes :

1. Étude de faisabilité :
 - Évaluation de la radiation solaire et des conditions climatiques des sites.
 - Évaluation de la consommation électrique actuelle et future des sites.
 - Évaluation des coûts et des avantages du projet.
2. Définition des spécifications techniques :
 - Définition des exigences pour les équipements photovoltaïques.
 - Définition des exigences pour les systèmes de stockage d'énergie.
 - Définition des exigences pour les systèmes de contrôle et de surveillance.
3. élaboration de cahier des charges :
 - élaborer un cahier des charges pour l'installation de 10 systèmes solaire photovoltaïques raccordé au réseau basse tension.
3. Assistance technique :
 - Sélection des équipements et des soumissionnaires.
 - Élaboration d'un plan de réalisation et d'un calendrier pour le projet.
 - Suivi de la réalisation du projet et résolution des problèmes techniques.
4. Élaboration de rapports :
 - Rapport d'étude de faisabilité.
 - Rapport de définition des spécifications techniques.
 - Rapport d'assistance technique.

ARTICLE 4 : Conditions de participation

La présente consultation est ouverte aux bureaux disposant d'une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine d'énergie renouvelable et plus particulièrement dans le domaine photovoltaïque.

L'expert intervenant doit avoir au moins le niveau d'ingénieur et avoir mené des actions similaires dans les actions concernées par cette consultation.

L'expert intervenant doit être agréé par l'agence national de maitrise d'énergie (ANME).

ARTICLE 5 : Composition de l'offre

Le soumissionnaire est invité à présenter son offre dans une enveloppe fermée et scellée indiquant uniquement la référence de la consultation et son objet et comportant les 3 dossiers suivants :

- a) Le dossier administratif.
 - b) Le dossier technique.
 - c) Le dossier financier.
-
- a) Les dossiers administratifs comprenant les documents suivants :
 - Le cahier des charges signé.
 - Copie des diplômes et des agréments.
 - Copie de la carte d'identification fiscale (patente).
 - Extrait du registre du commerce daté d'au moins trois (3) mois à la date d'ouverture des offres.
 - Attestation d'affiliation à la CNSS.

b) L'offre technique qui doit contenir les documents suivants :

- Les références du soumissionnaire dans le domaine (**annexe 2**).
- Les CV des experts.
- La méthodologie proposée pour la réalisation de l'action proposée.

c) L'offre financière qui doit contenir les documents suivants :

- soumission selon le modèle joint en **annexe 1**.
- L'offre financière selon le modèle joint en **annexe 3**.

ARTICLE 6 : Remise des offres.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou déposées directement par porteur (contre remise d'un accusé de réception) au plus tard le **21/03/2025**, au nom du **Président Directeur Général de la SRTM** domiciliée à **RUE 18 JANVIER 1952 MEDENINE 4100** avant la date limite de remise des offres. Le cachet du bureau d'ordre central fait foi.

Cette enveloppe doit nécessairement mentionné l'expression suivante :

« À ne pas ouvrir : Consultation n°08 pour l'élaboration d'une étude de faisabilité et d'assistance technique pour la réalisation d'un projet photovoltaïque de dix (10) stations raccordées au réseau basse tension »

ARTICLE 7 : Délai de validité des offres

Les soumissionnaires sont engagés par leurs offres pendant un délai de 60 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 : Méthodologie de dépouillement et d'évaluation des offres

Le choix de bureau sera effectué sur la base d'un certain nombre de critères techniques résumés en une note technique pondérée à 70% et la prise en compte de l'offre financière pondérée à 30% qui permettent de déterminer une note globale :

$$\mathbf{NG = NT * 0,7 + NF * 0,3}$$

Avec NG : Note globale

NT : Note de l'offre technique

NF : Note de l'offre financière

Calcul de la note financière

La proposition financière la plus basse (PF_{PB}) aura une note financière (NF_{PB}) égale à 100 points et les autres propositions financières PF_i seront notées comme suit :

$$\mathbf{NF_i = ((PF_{PB}) / (PF_i)) * 100}$$

Calcul de la note technique

Chaque offre technique conforme se verra attribuer une note technique (NT) qui doit obligatoirement être supérieure à 70 sur 100.

La note technique pour chacune des actions sera déterminée en tenant compte des critères suivants :

Critère	Note
1. Expérience du bureau: * 10 points pour une ancienneté de 5 ans * 02 point par année supplémentaire avec un plafond de 30 points	30
3. Référence de l'expert intervenant * 10 points pour 5 actions réalisées et ensuite 2 points par actionsupplémentaire avec un plafond de 30 points.	30
4. Méthodologie proposée et adéquation avec les besoins de la SRTM * 40 points: Offre détaillée et sans ambiguïté * 20 points: Offre moyennement détaillée * 05 points: Offre peu détaillée	40
Total	100

ARTICLE 9 : Informations complémentaires.

Toute question qui pourrait se présenter concernant l'interprétation du document de la consultation, y compris les spécifications techniques ou toute autre demande d'information complémentaire nécessaire à la clarification du contenu de ce document, devra être demandée par email : **boc@srtm.tn**.

ARTICLE 10 : Modalité de paiement

Les paiements s'effectueront comme suite :

- 30% suite à la remise de l'étude de faisabilité et le cahier de prestations techniques.
- 30% suite à l'évaluation de l'offre et le suivi de planning de réalisation.
- 40% suite à un PV de réception final de soumissionnaire.

Le paiement des factures se fera quarante-cinq (45) jours à compter de la date de leurs réceptions par le bureau d'ordre central de la SRTM, déduction faite des retenues légales et du montant des pénalités de retard éventuels.

ARTICLE 11 : Frais d'enregistrement.

Les frais d'enregistrement du présent marché sont à la charge du titulaire du marché qui s'y oblige.

Fait à.....le.....
Signature et cachet du fournisseur.

ANNEXE I

Modèle de soumission

Objet : Votre consultation N°08 : «élaboration d'une étude de faisabilité et l'assistance technique à la réalisation d'un projet photovoltaïques de dix (10) stations raccordées au réseau basse tension»

Je soussigné (1)

Dénomination de la Société :

Boîte Postale : Code Postal : Ville :

Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Registre du Commerce de le.....

Sous le numéro

Affiliation à la CNSS n° :

Domiciliation bancaire :

C.C.B. N° :

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du Dossier de consultation à **élaboration d'une étude de faisabilité et l'assistance technique à la réalisation d'un projet photovoltaïque raccordé au réseau basse tension au profit 10 stations de la SRTM**

Et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Le montant total de ma soumission est de :.....

.....Dinars tunisiens en Hors Taxes (en toutes lettres)..... DT HT (en chiffres)

Et je m'engage à maintenir valable les conditions de la présente soumission pendant 120 jours à compter du jour suivant la date limite de remise des offres.

Fait à..... Le :

LE SOUMISSIONNAIRE (Cachet et signature)

ANNEXE II**REFERENCE DES ACTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

N°	Société	L'année	Le bénéficiaire

Remarque :

Joindre obligatoirement cet annexe par des justifications (Bon de commande, ordre de service, PV de réception, convention signées...)

Fait à _____, le _____

Le soumissionnaire

Lu et approuvé

(Cachet, Signature, Nom et Qualité)

ANNEXE III

TABLEAU DES PRIX BASSE TENSION

Description de produit	unité	Qté	P.U.H.T	TVA %	TOTAL H.T
1	Etude de site				
1.1	Prospection, identification et vérification de raccordabilité de site	ENS			
1.2	Préparation de dossier d'étude détaillée de raccordement (auprès de la STEG)	ENS			
2	Etude techno-économique				
2.1	Les aspects techniques de l'étude devront couvrir : <ul style="list-style-type: none"> - La présentation de l'établissement auto-producteur et des caractéristiques des abonnements auprès de la STEG - L'analyse de la consommation électrique - La présentation du site prévu pour la réalisation de l'installation solaire - Les données météorologiques du site - L'évaluation des potentiels solaires - Le pré-dimensionnement de l'installation solaire - L'évaluation de la production électrique de l'installation PV 	ENS			
2.2	L'analyse des aspects économique du projet d'autoproduction inclue : <ul style="list-style-type: none"> - L'estimation des couts d'investissement et d'exploitation - La définition du schéma de financement du projet - L'analyse de la rentabilité économique et le calcul des indicateurs financiers du projet - L'analyse de sensibilité 	ENS			
3	Assistance à la passation des contrats des travaux				
3.1	L'assistance à la passation des contrats des travaux pourrait fournir à l'auto-producteur consiste à l'exécution des taches suivant : <ul style="list-style-type: none"> - La préparation du cahier des prestations techniques (CPT) - L'identification des entreprises à consulter - L'analyse des offres des entreprises soumissionnaires 	ENS			
4	Assistance à la réalisation de centrale photovoltaïque				
4.1	Suivi des achats, réception des matériels sur site	ENS			
4.2	Suivi et supervision des travaux	ENS			
4.3	Assistance aux tests et aux essais de mise en service et à la réception de la centrale	ENS			
4.4	Assistance à l'évaluation des performances de la centrale photovoltaïque	ENS			
5	Organisation des sessions de formation				
		ENS			
			Total HT : TVA : Timbre fiscal : Total TTC :		

Prix Total Général en TTC (en toutes lettres) :